



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 juin 2022**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°2-21**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

**Etait absent :** M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Reprise en régie du service Restauration – Désignation des membres du Conseil  
d'Exploitation**

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°1a du 23 juin 2014 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service Restauration de la Ville de Tulle,
- Considérant que l'autonomie se traduit notamment par l'existence d'un Conseil d'Exploitation et d'un Directeur,
- Vu sa délibération n°1-51 du 11 juin 2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie autonome Restauration,
- Vu sa délibération n°6c du 2 mars 2021 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie autonome Restauration
- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3<sup>ème</sup> adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint ; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé ; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,

- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de reconsidérer la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la régie autonome Restauration

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1- Abroge** la délibération n°6c du 2 mars 2021 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie autonome Restauration

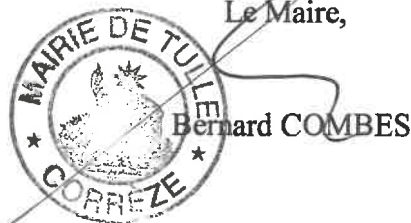
**2- Désigne** les membres du Conseil d'Exploitation administrant, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, la régie autonome Restauration comme suit:

- Madame Sandy LACROIX, Monsieur Clément VERGNE, Madame Aïcha RAZOUKI, Madame Christine COMBE, Monsieur Serge HULPUSCH, Monsieur Sébastien BRAZ, Madame Christine DEFFONTAINE, Monsieur Jacques SPINDLER, Madame Yvette FOURNIER, Monsieur Pierre DESJACQUES
- 1 élu du Conseil Communautaire
- 1 représentant de la DDEN
- 5 représentants des parents d'élèves des écoles de la Ville

**3- Il est précisé que** le Conseil d'Exploitation élit son Président en son sein.

**4- Il est précisé que** le Directeur de la régie est nommé par le Maire.

**5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**



Le secrétaire de séance,

*Vergne Clément*

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

12-21-25062022

Publié le :